



COMMUNE DE LEHON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 juillet 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LEHON, légalement convoqué le 16 juin 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle municipale André Labbé, sous la présidence de Monsieur René DEGRENNE, Maire de la commune.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : DEGRENNE René, Maire

Adjoints : GOMBERT Henri, LE ROUX Serge, MALIDOR Nathalie, CROCHETTE Denis

Conseillers municipaux : BEDEL Annie, BIGOT Thierry, CARRE-FAIRIER Marie-Cécile, FRERET Céline, FROITIER Jean-Michel, GOULLAUD Michel, TOUMINET Jacques

Pouvoirs : de BADOUAL Guy à GOMBERT Henri, de LE GUIFFANT Joëlle à DEGRENNE René, de TRISTANT Christine à LE ROUX Serge, de SOQUET Christiane à MALIDOR Nathalie, de SEROR-MEAL Stéphanie à FRERET Céline

Absents : BADOUAL Guy, LE GUIFFANT Joëlle, SEROR-MEAL Stéphanie, AUGER Valérie, BRAULT Franck, COURDAVAULT Nadia, DELAPORTE Gilles, LE CORRE Yvon, LEFORT Sylvie, SOQUET Christiane, TRISTANT Christine.

Secrétaire : CARRE-FAIRIER Marie-Cécile

PREAMBULE

1/ OUVERTURE / APPEL DE SEANCE / DESIGNATION SECRETAIRE

- ouverture de séance
- Appel de Séance : quorum atteint
- Désignation d'un secrétaire de séance : Madame Cécile CARRE-FAIRIER

2/ APPROBATION DES COMPTES RENDUS DES CONSEILS DES 17 ET 30 JUIN 2015

Les comptes rendus des conseils municipaux des 17 et 30 juin 2015 ont été expédiés par courriel aux membres du Conseil ; il leur est demandé leur approbation. Les deux comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité et signés par les membres du Conseil.

INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES

1/ Résumé des dernières séances de Dinan Communauté

Résumé de M. Le Maire :

- informations subvention pour les remparts de Dinan ;
- travaux pour le futur siège de la Communauté de Communes sont adoptés ;
- compétence PLUI, suite au dernier Conseil Municipal

2/ Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2014 – Délibération 2015-063

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les présidents d'EPCI doivent communiquer à leur Conseil un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil communautaire de Dinan Communauté a présenté le 29 juin 2015, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Dinan Communauté.

Ce rapport doit maintenant être présenté au Conseil municipal de chacune des Communes membres de Dinan Communauté.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de Dinan Communauté.

3/ Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination eau potable assainissement non collectif 2014 – Délibération 2015-064

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Maires ou les présidents d'EPCI doivent communiquer à leur Conseil un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

Le Conseil communautaire de Dinan Communauté a présenté le 29 juin 2015, le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et assainissement – assainissement non collectif.

Ce rapport doit maintenant être présenté au Conseil municipal de chacune des Communes membres de Dinan Communauté.

Henri GOMBERT présente le document à l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, PREND ACTE du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de Dinan Communauté.

AFFAIRES GENERALES

1/ Contrat Clean Air-Lafond nettoyage et dégraissage des systèmes d'extractions des graisses – Délibération 2015-065

Deux devis sont présentés aux membres du Conseil concernant le contrat cité en objet : prestation de nettoyage et dégraissage des hottes de cuisine des bâtiments communaux (restaurant scolaire ; salle du Clos Gastel ; salle André Labbé)

- ☞ Entreprise ISS Hygiène et Prévention, de Vern-sur-Seiche : montant annuel TTC 2394.24 €
- ☞ Entreprise Clean'Air, de Lanvallay : forfait pour 1 intervention : 660 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à retenir l'une des 2 entreprises pour le contrat d'entretien précité et autoriser le maire à signer le contrat s'y rapportant.

Prestations couvertes par l'entreprise Clean'Air de Lanvallay : forfait pour une intervention exceptionnelle pour le dégraissage et rinçage de l'ensemble des hottes comprenant :

- restaurant scolaire : hotte centrale + conduite + moteur tourelle + hotte de plonge + conduit + moteur escargot
- salle du clos Gastel : hotte adossée + obturateurs 6 gaines + moteur + hotte de plonge + obturateurs + moteur
- salle André Labbé : hotte adossée + gaine + moteur escargot.

Prix annuel : 550 € HT

Durée du contrat : 1 an

Après s'être fait présenté le contrat de la société CLEAN AIR – enseigne « LAFOND NETTOYAGE », siège social situé 12 rue de la prévalaye – 22100 LANVALLAY relatif au Nettoyage et dégraissage d'extraction des graisses.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
VALIDE le contrat susmentionné,
AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant.**

FINANCES

Rapporteur : Denis CROCHETTE

1/ Coefficient taxe communale consommation finale d'électricité – SDE 22 Délibération 2015-066

Par courrier du 3 juin dernier, le SDE 22 nous informe des éléments suivants.

La loi de Finances rectificative pour 2014 du 29 décembre 2014 a modifié le dispositif de TCCFE (taxe communale de consommation finale d'électricité), et notamment les articles L2333-2, L333-3, L5212-24 du CGCT. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2016.

Les principaux changements sont :

La réduction du nombre de coefficients multiplicateurs pouvant être choisis, ceci dans le but de faciliter les versements de la taxe pour les fournisseurs ;

L'application de l'actualisation : auparavant c'est le coefficient multiplicateur qui était actualisé, dorénavant ce sont les tarifs qui seront actualisés.

Conformément à la nouvelle réglementation, le SDE a choisi le coefficient unique de 8,5 parmi les valeurs suivantes : 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ; 8,50, par délibération lors de son comité du 3 juillet 2015.

Le SDE gagnerait ainsi 210 000euros et la Mairie, 1 200euros, à consommation équivalente.

Comme l'année dernière, et à compter de l'année 2016, le SDE propose à la Commune le reversement de 50% du montant perçu. Cette délibération restera valable sous la réglementation actuelle et tant qu'elle n'aura pas été rapportée.

Cependant, afin que le SDE se conforme à la réglementation, ce reversement ne peut se faire que sous réserve de délibérations concordantes.

Le SDE invite donc le Conseil Municipal à délibérer sur ce reversement avant le 1er octobre 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
FIXE le taux du coefficient multiplicateur à 8,5 identique à celui voté par le comité syndical du syndicat d'énergie des Côtes d'Armor
ACTE que le reversement du SDE se fera sur le montant de la taxe calculée avec ce coefficient.
AUTORISE le maire à signer les documents s'y rapportant.

2/ Compte rendu de la commission finances du 16 juillet 2015

3/ Tarif restauration scolaire Ecole Mosaïque 2015-2016 Délibération 2015-067

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ces nouveaux tarifs.

Sur proposition de la commission des finances,
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
VALIDE les tarifs suivants pour la restauration scolaire :

Année scolaire 2015 2016	
Tarif repas enfant école mosaïque Réduction de 50% à partir du troisième enfant d'une même famille.	3,49 €
Tarif repas adulte école Mosaïque	5,46 €

4/ Tarif garderie périscolaire scolaire Ecole Mosaïque 2015-2016 Délibération 2015-068

Sur proposition de la commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
VALIDE les tarifs suivants pour la garderie périscolaire :

Plages horaires	TARIFS 2015/2016
7h30-8h35	1,34 € / enfant
16h30 à 17h30	1,65 € / enfant
17h30 à 18h45	1,13 € / enfant
Mercredi midi 12h00 à 12h45 (0h45')	non facturé aux familles
vendredi après-midi de 15h30 à 16h30	1,03 € /enfant

5/ Tarif de vente des repas à Ecole Duguesclin 2015/2016 Délibération 2015-069

Sur proposition de la commission des finances,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
VALIDE les tarifs suivants pour la vente des repas à l'école privée Duguesclin :**

Année scolaire 2015 2016	
Tarif vente du repas Enfant à l'école privée Duguesclin	3,18 €
Tarif vente du repas Adulte à l'école privée Duguesclin	5,15 €

URBANISME / ENVIRONNEMENT / FONCIER

Rapporteur : Henri GOMBERT

1/ PLU Intercommunal – information suites 1^{ère} réunion COPIL

2 personnes représentent la Commune dans le COPIL : M. DEGRENNE et M. GOMBERT.

La première réunion a eu lieu le 6 juillet pour l'organisation des travaux. Il faut faire le choix d'un cabinet pour le PLUI. Les réunions auront lieu une fois par mois en changeant de commune à chaque fois. Le COPIL représente 60 personnes.

Il y aura 5-6 groupes de travail qui restent à déterminer selon le secteur géographique.

Calendrier des réunions à venir pour le COPIL:

- 07 septembre un cahier des charges sera établi par le COPIL.
- 14 septembre : présentation du cahier des charges
- 06 novembre : audition des candidats
- 16 ou 20 novembre : commission d'appels d'offres
- 22 novembre : réunion communautaire pour décision
- janvier 2016 : PLUI sera lancé pour un diagnostic
- 2018 : PLUI devra être opérationnel

AVAP : 1^{ère} réunion entre Dinan Léhon, Lanvallay et Dinan Communauté

TRAVAUX

Rapporteur : Serge LE ROUX

1/ Résultat marché de travaux - programme de voirie 2015 Délibération 2015-070

A la suite d'une erreur matérielle due à la dématérialisation du marché et d'un incident informatique, afin d'assurer une égalité de traitement sans équivoque à l'ensemble des offres, le conseil est informé que la procédure d'appel d'offres est classée sans suite.

Une nouvelle consultation en modifiant l'économie du marché par l'ajout d'une tranche ferme sera menée dans les meilleurs délais de manière à réaliser les travaux en octobre 2015.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
PREND ACTE du classement sans suite de la procédure relatif au marché de travaux « TRAVAUX
DIVERS DE VOIRIE – PROGRAMME 2015 »**

2/ Proposition aménagement sécuritaire rue de la Coulébart

L'ADAC 22 (Agence Départementale d'Appui aux Collectivités) a présenté à la Commune en juin dernier une proposition pour des aménagements relatifs à la sécurité rue de la Coulébart.

Suite à des plaintes de riverains, modification de cette rue : 2 coussins berlinois + pistes pour piétons et vélos dans les 2 sens + rétrécissement de la route + "poteaux" pour sécuriser cette piste.

Le document de synthèse (contexte, diagnostic et propositions) est présenté aux membres du Conseil Municipal.

3/ Présentation dossier accessibilité QUESTION REPORTEE EN SEPTEMBRE

CONVENTION DES MAIRES – LEHON CITE DURABLE

Diverses informations données par Mr BIGOT.

"Villes et villages fleuris" : pré-visite par des personnes du pays et du département qui sont confiants. Jury passera lundi 27/07 entre 18h15 et 18h45.

1/ Compte-Rendu du dernier COPIL

1. Comité de pilotage du 1^{er} juillet :

- ✓ validation du **CR de la réunion du 6 mai** : le compte-rendu d'une séance doit être validé par le comité de pilotage lors de la séance suivante - avant d'être présenté en CM
- ✓ le **règlement intérieur** est rédigé, le comité de pilotage n'a pas pu le valider cette fois-ci (pas assez de citoyens présents) mais le sera lors de la prochaine réunion le 23 septembre

2. Thierry Bigot et Clémence présents à l'AG de la SCIC ENR

3. Retour des commissions :

✓ **Anniversaire du marché bio**

Comme l'année dernière, la remise des dictionnaires aux CM2 a eu lieu à l'occasion – ce qui a fait venir un certain nombre de personnes non habituées du marché.

Intervention du Bagad de Léhon et de Sophie Luzé (chant et orgue de barbarie – prestation : 120€) qui pourrait être présente pour le Marché de Noël.

Apéro offert par la mairie avec des produits du marché.

✓ **Déplacements**

La commission a réalisé une randonnée fin mai pour évaluer la faisabilité d'une grande boucle sur Léhon. La réflexion est en cours, étant donné que celle-ci passe sur deux portions privées (*pièce jointe n°2*). Un planning va être fixé par la commission pour déterminer les étapes de sa réalisation.

✓ **Communication**

Le Chouette Infos a été diffusé avec le bulletin municipal : trop d'informations différentes donc pour le prochain numéro les thèmes seront plus ciblés.

Le blog "Léhon Cité Durable" est mis à jour.

4. Bilan "Nature en villes" avec Dinan et Lanvallay :

1^{ère} édition – renouveler en ciblant davantage : thème plus précis, concentré sur 2 ou 3 jours plutôt qu'une semaine en évitant de se disperser sur trop de RDV, ne pas combiner avec l'événement national des RDV aux jardins.

5. Gestion durable des espaces verts

Demande de la commune pour passer au "zero-phyto".

Un panneau va être réalisé avec Cœur Emeraude à installer à l'entrée du cimetière : explication de la gestion sans pesticides, pose de sedum, préciser de ne pas utiliser de produits pour nettoyer.

En parallèle, demande "Villes et villages fleuris" pour LABEL 1 FLEUR avec une adhésion à la campagne "Les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel".

2/ Renouveau Mission Service Civique octobre 2015 Délibération 2015-071

La mission de Clémence CERNIAUT, en service civique depuis le 1^{er} février 2015, prendra fin en septembre prochain. Les membres du CM félicitent l'investissement, la valeur professionnelle et relationnelle de Clémence CERNIAUT durant sa mission.

Un nouveau chargé de mission devrait donc être recruté, à compter du 1er octobre prochain. L'annonce doit paraître le vendredi 24 juillet sur le site dédié au service civique.

Le contenu de la mission demeure inchangé. Pour rappel, l'annonce parue est communiquée aux membres du Conseil :

« Soutien et appui à l'animation de Léhon Cité Durable

En appui avec les élus et les citoyens impliqués dans la gouvernance partagée Léhon Cité Durable, et en collaboration avec l'animatrice du projet ENESCOM sur le pays de Dinan, le volontaire interviendra dans l'aide à la coordination, la co-gestion et la co-animation des fiches actions définies dans le plan d'actions en faveur des énergies durables validées en novembre 2012 auprès des instances européennes dans le cadre de la convention des maires.

Les missions se déclineront autour :

- Appuyer les services de la commune sur la mise en œuvre de fiches actions du PAED et plus particulièrement, assurer le lien entre la collectivité, l'interlocuteur ENESCOM, les partenaires de la commune et les citoyens.

- Présence et aide à l'animation du comité de pilotage de des commissions thématiques de Léhon cité durable, dans un contexte participatif impliquant les élus, les services municipaux, la population communale et notamment les scolaires, les communes limitrophes, la communauté de communes, le pays, les partenariats et réseaux divers, sur les 7 thématiques suivantes : patrimoine communal, communication-sensibilisation-participation, éducation aux énergies et au développement durable (animations auprès de différents publics et notamment les enfants), urbanisme, éco-déplacements, circuits courts alimentaires, Agenda 21 interne.

-Venir en soutien pour renseigner les outils de suivi et d'évaluation du PAED »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le principe du renouvellement de la mission

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

1/ Jumelage : Réception des conseillers municipaux d'Abstatt en oct. 2015

Séjour de Klaus Zenth, maire d'Abstatt, et de ses conseillers municipaux à Léhon (du 1^{er} au 4 octobre 2015)

Jeudi 1er octobre :

- Accueil à la mairie de Léhon (vers 18h00)
- Dîner (restaurant)

Vendredi 2 octobre :

- 10h30 à 11h30 : Visite guidée du barrage de la Rance
- 12h30 : Repas (restaurant « Chez Victor » Cancale)
- 15h à 17h00 : Char à voile à Cherrueix (Léhon /Abstatt)
- 19h30 : Conseil municipal en commun ; repas

(Salle Noël Mars)

Samedi 3 octobre :

- 9h30 : Visite de Léhon (abbaye, château...)
- 11h30 : Léhon _ Port de Dinan (chemin du halage)
- 12h30 : Repas (restaurant au port)
- 14h00

2/ Questions diverses

- **Joutes nautiques Léhon à nouveau vainqueur**
- **Trophées des jeunes talents léhonnais**
 - **Bien scinder les lauréats en fonctions des domaines :**
 - **humanitaire et universitaire**
 - **artistiques**
 - **sport**
- **conseil des jeunes : 2 ou 3 jeunes se sont montrés intéressés. Idée à voir comme par exemple pour le montage du projet du plateau multisport.**

Séance levée à 20h36.

Publié et affiché conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités territoriales.

Suivent les signatures,